



Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

COMMUNIQUÉ

Le CN annonce un nouveau programme de rachat d'actions et un fractionnement d'actions, et déclare un dividende en espèces pour le quatrième trimestre de 2013

MONTREAL, le 22 octobre 2013 – Le CN (TSX: CNR) (NYSE: CNI) a annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration avait autorisé un nouveau programme de rachat d'actions et un fractionnement d'actions à raison de deux pour une des actions ordinaires en circulation de la Compagnie. Le Conseil avait aussi approuvé un dividende en espèces pour le quatrième trimestre de 2013.

Le nouveau programme de rachat d'actions sera une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter, pour annulation, une tranche maximale de 15 millions d'actions ordinaires avant le rajustement tenant compte du fractionnement d'actions, soit environ 4,1 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie, non détenues par ses initiés au 15 octobre 2013. À cette date, 417 992 780 actions ordinaires du CN étaient émises et en circulation.

En vertu de son programme de rachat d'actions annoncé en octobre 2012, le CN a racheté 14,7 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré de 95,35 \$ CA par action, excluant les frais de courtage, et a remis 1,4 G\$ CA aux actionnaires.

Le nouveau programme de rachat d'actions – débutant le 29 octobre 2013 et se terminant au plus tard le 23 octobre 2014 – sera réalisé au moyen d'une combinaison de transactions discrétionnaires et d'un régime de rachat automatique par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ou d'autres systèmes de négociation parallèles, s'ils remplissent les conditions requises, et sera conforme aux règlements de ces institutions. En vertu des règles de la Bourse de Toronto (TSX), le CN pourra acheter quotidiennement un nombre maximal de 164 267 actions ordinaires par l'entremise de la Bourse de Toronto dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions de la Compagnie. Les achats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront faits au moyen de transactions sur le marché libre ou par tout autre moyen pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto ou par un organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières et en vertu des lois applicables, y compris au moyen d'ententes privées en vertu des ordonnances d'exemption rendues par un organisme de réglementation des valeurs mobilières au Canada relativement aux offres publiques de rachat.

Le prix versé par le CN pour les actions ordinaires correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, et les achats effectués en vertu des ordonnances d'exemption relativement aux offres publiques de rachat le seront à un prix inférieur au prix courant du marché, conformément aux dispositions des ordonnances.

La direction et le Conseil d'administration du CN sont d'avis que le rachat par la Compagnie de ses actions constitue une utilisation appropriée de ses fonds.

Le fractionnement des actions à raison de deux pour une sera effectué sous forme de dividende en actions. Les actionnaires recevront une action ordinaire additionnelle du CN pour chaque action ordinaire détenue. Le dividende en actions sera payable le 29 novembre 2013 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 novembre 2013.

Le fractionnement d'actions n'aura aucune incidence fiscale au Canada ni aux États-Unis et ne diluera pas l'avoir des actionnaires. Tous les régimes d'avantages à base d'actions seront rajustés pour tenir compte de l'émission d'actions ou d'options additionnelles à la suite de l'annonce du fractionnement d'actions. Toutes les données relatives aux actions pour les prochaines périodes tiendront compte de ce fractionnement d'actions lorsqu'il sera effectué.

Luc Jobin, vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN, a déclaré : « Depuis 2010, outre les investissements importants engagés dans l'entreprise et l'augmentation des dividendes en espèces au fil des années, le CN a remis environ 4,8 G\$ CA aux actionnaires dans le cadre des rachats d'actions. Ce nouveau programme de rachat d'actions et le fractionnement d'actions témoignent de la confiance continue du CN envers la croissance de l'entreprise et de son engagement à créer de la valeur pour les actionnaires tout en maintenant un bilan robuste. »

Par ailleurs, le CN a aussi annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration avait approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le quatrième trimestre de 2013. Un dividende trimestriel de vingt et un cents et demi (0,215 \$ CA) par action ordinaire, après fractionnement, sera versé le 31 décembre 2013 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 décembre 2013.

Énoncés prospectifs

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières, y compris les achats potentiels d'actions ordinaires pour annulation dans le cours normal des activités. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, et sont assujettis aux décisions du Conseil d'administration pour ce qui concerne la déclaration de dividendes. La Compagnie met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude.

Les facteurs de risque importants qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs ci-dessus comprennent, sans en exclure d'autres, les effets de la conjoncture économique et commerciale générale, la concurrence dans le secteur, l'inflation, les fluctuations monétaires et des taux d'intérêt, les variations de prix du carburant, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, la conformité aux lois et règlements sur l'environnement, les mesures prises par les organismes de réglementation, les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre, les négociations syndicales et les interruptions de travail, les réclamations liées à l'environnement, les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges, les risques et obligations résultant de déraillements, de même que les autres risques et hypothèses décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver un résumé des facteurs de risque et des hypothèses principaux dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois canadiennes applicables sur le commerce des valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Véritable pilier de l'économie, le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) transporte annuellement des marchandises d'une valeur approximative de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferré qui couvre le Canada et le centre des États-Unis. Le CN – la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives – dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse www.cn.ca.

– 30 –

Sources :

Médias

Louis-Antoine Paquin
Directeur régional
Affaires publiques et gouvernementales
514 399-6450

Investisseurs

Janet Drysdale
Vice-présidente
Relations avec les investisseurs
514 399-0052